

## Education musicale : comment l'enseignant peut-il travailler en-dehors des séances avec intervenant ?

L'enseignant, même s'il n'est pas spécialiste de musique comme l'intervenant, peut :

- Revoir des paroles de chanson, avec ou sans musique ;
- En travailler si besoin le vocabulaire ;
- Réécouter des morceaux travaillés lors d'une séance précédente avec l'intervenant ;
- Reprendre des activités effectuées en séance ;
- Ecouter des morceaux pour utiliser lors de la séance prochaine avec l'intervenant ;
- Apprendre des paroles (avec ou sans musique, ou en scandant) utiles lors de la prochaine séance avec intervenant ;
- Effectuer les parties du projet dédiées à l'enseignant (par exemple des travaux dans d'autres disciplines que l'éducation musicale).

Ceci peut faire l'objet de séances dédiées ou au contraire de courts moments ritualisés (par exemple, à chaque retour de récréation quelques minutes).